



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Incendie au Centre culture et environnement Frédéric Back

**LES ORGANISMES CULTURELS ET ENVIRONNEMENTAUX SOLLICITENT L'APPUI DE LA
POPULATION, DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS**

Québec, le samedi 27 août 2005. - Dans la nuit de vendredi à samedi, peu après minuit, un incendie s'est déclaré sur le mur de l'agrandissement du *Centre culture et environnement Frédéric Back*, actuellement en construction. Selon toute vraisemblance, un pyromane aurait mis feu aux membranes plastiques (polythène) qui protégeaient le mur de ballots de pailles contre les intempéries. La construction de ce mur était pratiquement terminée. Le pyromane aurait sévi à trois autres endroits durant la même nuit.

Les dégâts causés par l'incendie sont importants, mais sont somme toute limités dans les circonstances. Les dommages ont été circonscrits à l'agrandissement en construction. Les deux bâtiments adjacents, qui ont plus de 70 ans, n'ont subi aucun dommage. La valeur des dégâts, selon une première évaluation sommaire, est tout de même de l'ordre de 300 000 \$. Le travail diligent des pompiers et les qualités du mur en ballots de paille ont permis de limiter la catastrophe.

Ainsi, malgré l'épreuve, l'équipe de conception et de réalisation de ce projet de démonstration d'écotechnologies a été forcée de constater les propriétés de bonne résistance au feu des ballots de pailles même si ceux-ci n'étaient pas encore recouverts d'un crépi à base d'argile. D'abord, il importe de clarifier que les flammes se sont propagées par le biais des matériaux pétrochimiques nécessaires à la construction, soit le polythène et la membrane d'étanchéité. Une fois ces éléments enflammés, la surface des ballots a commencé à brûler. Cependant, leur densité et leur épaisseur a permis de retarder la propagation du feu vers l'intérieur de l'agrandissement et les deux autres bâtiments du *Centre culture et environnement Frédéric Back*. Ceci confirme les résultats des tests de résistances au feu qui ont appuyé le devis de performance de ce mur.

Fait à noter, la charpente de bois, située du côté intérieur du mur, n'a pratiquement pas été atteinte par les flammes. Ceci prouve encore une fois que, contrairement à certains préjugés, les ballots de pailles, en tant que matériau isolant, offrent une meilleure résistance au feu. En effet, l'indice de propagation de la flamme sur un mur de ballots de paille, même sans revêtement de crépi, est deux fois et demie supérieur à la norme en vigueur.

« Le plus difficile dans cet incendie, c'est de voir littéralement partir en fumée tous les efforts de l'équipe de réalisation qui travaillait depuis un an sur ce projet. Les matériaux se



remplacent, mais pas la passion, ni l'énergie qui a été déployée pour la réalisation du mur », mentionne Alexandre Turgeon, président-directeur général du Centre de l'environnement, l'organisme propriétaire du *Centre culture et environnement Frédéric Back*.

M. Turgeon fait par ailleurs appel à la solidarité des gens de la région, des entreprises et des institutions pour que se réalisent toutes les phases de ce projet ambitieux et novateur. Toutes les offres d'aides seront grandement appréciées. « Évidemment, nous avons des assurances, mais cet incendie bouleverse l'ensemble de l'échéancier du projet, ce qui risque de nous causer plusieurs problèmes pour la suite des travaux. Toutefois, cet acte criminel ne nous empêchera pas de réaliser nos rêves », conclut M. Turgeon. Le Centre Frédéric Back a besoin d'environ 985 000 \$ pour compléter l'ensemble des travaux.

Depuis plus de deux ans, le Centre de l'environnement travaille à la réalisation du Centre culture et environnement Frédéric Back : un projet destiné à héberger plus de 25 organismes culturels, organismes environnementaux et entreprises d'économie sociale, dont l'École de musique Archemuse et le théâtre Premier Acte. Le mur isolé de ballots de paille fait partie d'une série de projets de démonstration écologiques portée par le Centre de l'environnement. Ces projets serviront à promouvoir des techniques possédant plusieurs avantages économiques, sociaux et environnementaux en respect des principes du développement durable.

- 30 -

Source : Alexandre Turgeon, Président-directeur général
571-0537, alexandre.turgeon@centreenvironnement.org

